

Préfecture du Doubs  
ARS de Bourgogne-Franche Comté - Délégation Territoriale du Doubs

Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine



Bulletin édité le 11 juin 2025

Unité de gestion: SIE FOURBANNE ET BLAFOND LAISSEY

Exploitant: SAUR BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Date prélèvement et mesures de terrain : 04 juin 2025 à 09h04.

Par le laboratoire: LABORATOIRE DE CHIMIE DES EAUX DE L'UFRST, BESANCON

Nom et type d'installation:

LAISSEY - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eau distribuée désinfectée

Nom du point de surveillance: CENTRE VILLAGE - LAISSEY

Localisation exacte du prélèvement: MAIRIE - 32 GRANDE RUE CUISINE

Code du point de surveillance: 0000000418

Code installation: 000398

Numéro de prélèvement: 00150119

Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

02500150119

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	14,6	°C		25		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,25	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,30	mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
<b>Analyse laboratoire</b>						
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0					
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,2	NFU		2		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,6	unité pH	6,5	9		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	478	µS/cm	200	1 100		
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,01	mg/L		0,1		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	7	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0